

2016:05:02
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 2^e jour du mois de mai 2016, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Ginette Côté, mairesse
 Aurore Gagné, conseillère
 Marina Gagné, sec.-très. et dir. gén.
Messieurs Emmanuel Tremblay, conseiller
 Benoît Lavoie, conseiller
 Guy Houde, conseiller
 Jérôme Boudreault

Absent : Jean-François Houde, conseiller

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 séance ordinaire du 4 avril 2016
4. Lecture et adoption des comptes d'avril 2016
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1 Rivière Petit-Saguenay : billets activité du 50^{ième} (6 billets/50\$/billet)
 - 5.2 Adhésion et cotisation annuelle à l'Organisme du bassin versant du Saguenay (50\$)
 - 5.3 VVF- demande d'appui projet de la MRC FDT (Fonds développement des territoires)
 - 5.4 Brigade « WIXX ton été », demande d'appui projet de la MRC FDT (Fonds développement des territoires)
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Adoption du règlement no 16-303 modifiant le règlement no 09-249 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 6.2 Adoption des états financiers 2015 de L'OMH de Petit-Saguenay
 - 6.3 Sécurité publique, facturation services de la Sûreté du Québec
 - 6.4 MRC du Fjord, rencontre d'information sur la gestion du camping en territoire municipal : 27 avril 16
 - 6.5 Renouvellement mandat états financiers 2016 Raymond Chabot Grant Thornton
 - 6.6 Allocations de dépenses conseillers et employés
 - 6.7 Approbation de 61 certificats d'évaluation de la MRC-du-Fjord-du-Saguenay
 - 6.8 Studio Alain Carrier, mandat pour mosaïque
 - 6.9 Gestion des TPI, Coop de Ferland et Boilleau
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE
 - 7.1 Visites de prévention service incendie
 - 7.2 Participation service incendie Défi de l'Anse
 - 7.3 Formation pompier 1 (Emmanuel Simard) par Educ Expert

- 7.4 Renouvellement protocole d'entente Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour centre des Loisirs en cas d'urgence (5 ans)
- 7.5 Résolution d'intention formation Régie incendie au Bas-Saguenay
- 8. TRAVAUX PUBLICS
- 9. URBANISME
 - 9.1 MRC du Fjord-du-Saguenay : îlots doubles-voie
 - 9.2 CPTAQ; demande de Stéphane Tremblay l'autorisation d'utilisation à une autre fin que l'agriculture d'une partie du lot 32-1 du Canton de Dumas
- 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1 Demande d'appui financier pour le Festival d'eau vive du Bas-Saguenay
 - 10.2 Club de Motoneige du Fjord, demande d'appui projet présenté à la MRC
 - 10.3 Le défi de la Relève, demande une contribution financière (250 \$)
- 11. VARIA
 - 11.1 Association des personnes handicapées : Invitation Soirée d'humour à l'Aréna de St-Ambroise au coût de 50 \$
 - 11.2 Réseau Québécois de Villes et Villages en santé, adhésion 2016 : 50 \$
 - 11.3 Municipalité de Saint-Fulgence : festival de la Bernache, demande de don
 - 11.4 Saint-Honoré dans l'Vent : Invitation croisière Vins et fromages (125 \$) et Livrets de 10 billets pour des tirages : 50 \$
- 12. Rapport des dossiers municipaux
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2016:05:93 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2016:05:94 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2016
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016 est accepté dans sa teneur et forme.

**4. 2016:05:95 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, Marina Gagné, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **30 357.86 \$** pour l'année financière **2016**, le tout préalablement vérifié et paraphé par la mairesse, Mme Ginette Côté, et la conseillère Aurore Gagné.
- QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

5.1 2016:05:96 ACHAT 6 BILLETS 50^e DE L'ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE PETIT-SAGUENAY 300 \$(C.M. Art. 8. Par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que l'association de la rivière Petit-Saguenay célèbre son 50^{ième} anniversaire de fondation en 2016 et organise une activité pour souligner l'évènement;

CONSIDÉRANT que l'activité se déroulera le 28 mai et le coût des billets est de 50 \$ par personnes;

CONSIDÉRANT le conseil municipal désire encourager cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité achète 6 billets pour l'activité du 50^e de l'Association de la Rivière Petit- Saguenay du 28 mai prochain au coût total de 300 \$.

5.2 2016:05:97 RENOUELEMENT ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY 2016-2017 50 \$(C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassin versant du Saguenay (OBV Saguenay) invite à renouveler l'adhésion pour l'année 2016-2017 (1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017);

CONSIDÉRANT que le coût pour les municipalités de moins de 2500 de population est de 50 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay devienne membre de l'Organisme de bassin versant du Saguenay, et que Mme Ginette Côté, mairesse, soit la représentante mandatée de la municipalité

de Petit-Saguenay auprès de l'Organisme de bassin versant du Saguenay.

QUE que la municipalité verse la cotisation annuelle de 50 \$ pour l'année 2016-2017.

5.3 2016:05:98 APPUI VVPS DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS VILLÉGIATURE MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a mis en place une Politique de soutien aux projets structurants sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le Village Vacances Petit-Saguenay désire présenter une demande d'aide financière afin de réaliser du rafraîchissement d'infrastructures et amélioration de l'efficacité en restauration;

CONSIDÉRANT que le financement demandé est de 30 000 \$ et que le VVPS s'engage à financer un montant de 6 000 \$ pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit approuver le dépôt des projets;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appui la demande d'aide financière du Village Vacances Petit-Saguenay à la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour la réalisation des projets suivants :

- Refaire l'ensemble de l'aménagement paysagé devant le pavillon principal. (Espaces floraux, des zones pour socialiser avec bancs et tables extérieures, les sentiers en poussière de pierre)
- Refaire les toitures des chalets des chalets 4-5-6-7-8 et le bâtiment abritant le système d'eau (construit en 1984).
- Ajout d'équipement en salle à manger : thermos à café et à jus, machine à glace, nappes, etc.

5.4 2016:05:99 APPUI PROJET WIXX TON ÉTÉ AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet.

CONSIDÉRANT qu'un sous-comité de travail de Grouille-toi le Fjord, composé d'acteurs clés des municipalités de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix-d'Otis et Ferland-et-

Boilleau a élaboré un projet d'animation s'adressant aux jeunes de 9 à 14 ans

CONSIDÉRANT que le projet de «Brigade WIXX ton été» a été présenté à la municipalité;

CONSIDÉRANT tous les aspects : communautaire, social, récréatif et de développement local qui dérouleront directement du projet

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de 6 000,00\$ sur un projet totalisant 7 500,00\$;

CONSIDÉRANT que le regroupement local Grouille-toi le Fjord contribue pour un montant de 1 000,00\$ à la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie la demande d'aide financière du projet « Brigade WIXX ton été » comme projet de territoire dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

QUE la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à contribuer au projet pour un montant de 100.00 \$.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 2016:05:100 ADOPTION RÈGLEMENT 16-303 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 09-249 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 (C.M. art. 83)

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY**

RÈGLEMENT No 16-303

**Modifiant le règlement 09-249 décrétant l'imposition d'une taxe
aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 14 septembre 2009, le règlement 09-249 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier ce règlement pour le rendre conforme à celui du gouvernement du Québec, tel que modifié par le décret 126-2016 du 24 février 2016 ;

RÉSOLUTION 2016:05:100

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay adopte le présent règlement portant le numéro **16-303**, lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 2 du règlement 09-249 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 2

À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à *la Gazette officielle du Québec*.

Adopté à la séance du conseil tenue le 2 mai 2016, et signé par la mairesse ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité.

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et Directrice générale

Ce règlement a été retranscrit aux pages 970 et 971

**6.2 2016:05:101 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 O.M.H.
DE PETIT-SAGUENAY (C.M. Art. 966.2, 966.3, 966.4-83)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 966.2, 966.3 et 966.4 du Code municipal qui dit que le vérificateur doit vérifier, pour l'exercice financier pour lequel il a été nommé, les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation et les présenter au conseil municipal avant le 30 avril;

CONSIDÉRANT que les états financiers démontrent un surplus de 12 748 \$ pour l'exercice 2015, dont 10 % revient à municipalité soit un montant 1274.80 \$

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Petit-Saguenay, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, pour l'exercice financier 2015.

**6.3. 2016:05:102 SÉCURITÉ PUBLIQUE, FACTURE SERVICES SÛRETÉ
DU QUÉBEC 2016 34 431 \$ (C.M. Art.83-204)**

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a transmis la facture payable par la municipalité de Petit-Saguenay pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 20016, au montant de 34 431 \$;

CONSIDÉRANT que la facture est payable en 2 versements égaux de 17 215 \$ payables au plus tard le 30 juin et le 31 octobre;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marina Gagné, à payer aux échéances la facture pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2016 au montant de 34 431 \$.

**6.4 2016:05:103 AUTORISATION DÉPLACEMENT INSPECTRICE
MUNICIPALE GESTION DES CAMPINGS MRC DU FJORD
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT la MRC du Fjord-du-Saguenay a tenu une rencontre d'information sur le nouveau mode de gestion du camping en territoire public le 27 avril à Saint-Honoré;

CONSIDÉRANT que Mme Mireille Lavoie a assisté à cette rencontre;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise les frais de déplacement de Mme Mireille Lavoie, inspectrice municipale, pour la rencontre d'information du 27 avril 2016 du comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**6.5 2016:05:104 MANDAT VÉRIFICATION ÉTATS FINANCIERS 2016
9600 \$ + RAPPORTS TPS-TVQ 600 \$ RAYMOND
CHABOT GRANT THORTON (C.M. Art. 83-204-966)**

CONSIDÉRANT que selon l'article 966 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit nommer un vérificateur externe pour la vérification des états financiers 2016;

CONSIDÉRANT que Raymond Chabot Grant Thornton offrent leurs services pour l'année financière 2016 au coût de 9600 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT qu'ils offrent aussi de produire les rapports de réclamation TPS/TVQ pour 150 \$ par trimestre;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre de Raymond Chabot Grant Thornton, pour réaliser la vérification des états financiers 2016 pour un montant de 9600 \$ plus taxes.

QUE le conseil accepte également l'offre pour la production de réclamation de la TPS/TVQ au montant de 150 \$ par trimestre.

6.6 2016:05:105 ALLOCATIONS DE DÉPENSES (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser les allocations de dépenses des conseillers et des employés municipaux, pour suivre la réalité de l'inflation et les hausses du coût de l'essence;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité accepte les allocations de dépenses maximales pour les conseillers et employés municipaux:

Frais de repas :

Déjeuner : 10 \$

Dîner : 15 \$

Souper : 25 \$

Pour les colloques et congrès, un montant de 50 \$ par jour est accordé.

Frais d'utilisation de véhicule : 0.45 \$ du kilomètre

**6.7 2016:05:106 APPROBATION 61 CERTIFICATS ÉVALUATEURS
MRC DU FJORD (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 24 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2013-2014-2015, ainsi que 37 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis une liste de droits de mutation à percevoir pour la période du 24 août 2015 au 1^{er} avril 2016 pour un montant total de 5247.09 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 24 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2013-2014-2015 pour une variation totale de **370 300 \$**.

Rôle d'évaluation 2013-2013-2015

24 certificats d'évaluation # 15-079 au 15-102

Évaluation au 27-11-2015 =	39 100 700 \$
Variation =	+370 300 \$
Évaluation au 04-04-2016 =	39 471 000 \$

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 37 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2016-2017-2018 pour une variation totale de **148 600 \$**.

Rôle d'évaluation 2016-2017-2018

37 certificats d'évaluation # 16-039 au 16-075

Évaluation au 27-11-2015 =	45 420 100 \$
Variation =	+148 600 \$
Évaluation au 04-04-2016 =	45 568 700 \$

6 droits de mutations à percevoir : 5 247.09 \$

Remboursement de taxes :

Michel Girard : 47.85 \$ (Ch. 4550)

6.8 2016:05:107 MANDAT STUDIO ALAIN CARRIER MOSAÏQUE CONSEIL MUNICIPAL 950 \$ (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire produire une mosaïque avec les photos du conseil municipal et la direction générale;

CONSIDÉRANT que le Studio Alain Carrier offre ses services pour la création d'une mosaïque de 24x36 pouces incluant la prise de photo à l'édifice municipal au coût de 950 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Studio Alain Carrier pour la création d'une mosaïque de 24x36 du conseil municipal et de la direction générale au montant de 950 \$ plus taxes;

6.8 2016:05:108 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (MODE DE GESTION DES TPI) (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT le désir manifesté des cinq (5) municipalités du Bas-Saguenay de travailler ensemble dans plusieurs domaines ;

CONSIDÉRANT la volonté des cinq (5) municipalités du Bas-Saguenay de se regrouper pour la gestion des terres publiques intramunicipales,

volonté manifestée lors de la présentation de la Coopérative forestière Ferland-Boilleau, mercredi le 27 avril 2016 à St-Félix d'Otis ;

- CONSIDÉRANT** les délais très courts pour exécuter les travaux sylvicoles sur l'ensemble des terres publiques intramunicipales de notre municipalité ;
- CONSIDÉRANT** l'importance d'investir les montants alloués disponibles pour les travaux sylvicoles afin de préserver la valeur de nos forêts et d'en assurer la pérennité ;
- CONSIDÉRANT** que les budgets disponibles doivent être utilisés avant le 31 mars 2017 ;
- CONSIDÉRANT** que certains secteurs de nos forêts n'ont pas été aménagés ou exploités au cours des dernières années ;
- CONSIDÉRANT** que chacune de nos municipalités doit signifier à la MRC et ratifier une entente sur la façon dont elle entend réaliser les travaux en 2016-2017;
- CONSIDÉRANT** les délais de création d'une entité légale regroupant les cinq (5) municipalités pour la gestion des terres publiques intramunicipales ;
- CONSIDÉRANT** que la Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boilleau est d'accord pour assumer la gestion des travaux sur les lots intramunicipaux de nos cinq (5) municipalités pour l'année 2016-2017;
- CONSIDÉRANT** que cette entente se terminera le 31 mars 2017;
- CONSIDÉRANT** que cette entente ne pourra se renouveler sans l'accord de chacun de nos conseils municipaux ;
- CONSIDÉRANT** que la COOP Ferland-Boilleau a présenté une proposition afin de réaliser les travaux d'aménagement forestier pour l'ensemble des TPI des municipalités du Bas-Saguenay.

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay

APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** la municipalité Petit-Saguenay mandate la Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boilleau pour faire réaliser les travaux forestiers sur les terres publiques intramunicipales de la MRC du Fjord-du-Saguenay et qu'elle signe, au nom de la Municipalité, une entente avec la MRC;
- QUE** la Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boilleau signe un contrat pour la réalisation des travaux sylvicoles avec la Coopérative forestière Ferland-Boilleau;
- QU'** une copie de la résolution soit acheminée aux maires des municipalités du Bas-Saguenay, à la Coop Ferland-Boilleau, à la Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boilleau et à la MRC.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE

7.1 Visite de prévention service incendie

Item retiré de l'ordre du jour.

7.2 2016:05:109 INSCRIPTION DÉFI L'ANSE-FLAMME 300 \$ (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT qu'il se tiendra au Mont-Édouard le 28 mai prochain le Défi l'Anse-Flamme qui mettra à l'épreuve des pompiers de municipalités qui s'affronteront dans des épreuves d'habiletés, de vitesse et travail d'équipe;

CONSIDÉRANT qu'une équipe de pompiers de Petit-Saguenay est intéressée à participer et que le coût est de 300 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise une équipe de pompiers de Petit-Saguenay à s'inscrire au Défi incendie l'Anse-Flamme du 28 mai prochain à L'Anse-Saint-Jean et défraie le coût d'inscription de 300 \$.

7.3 2016:05:110 COURS POMPIER 1 SECTION 1 EDUC EXPERT 1 PERSONNE 1264.73 \$ (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire inscrire monsieur Emmanuel Simard à la formation de pompier 1 section 1;

CONSIDÉRANT qu'Éduc Expert offre leurs services pour le programme *Pompier 1 section 1* au coût de 1603.90 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte l'offre d'Éduc Expert pour la formation *Pompier 1 section 1*, de monsieur Emmanuel Simard et accepte le coût de cette formation au montant total de 1603.90 \$ incluant les taxes;

QUE la municipalité remboursera les frais de déplacements de M. Simard pour les réunions et les pratiques.

7.4 2016:05:111 ENTENTE CENTRE DES LOISIRS / ÉCOLE DU VALLON (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente relativement à l'accès au Centre des Loisirs en cas d'urgence pour les élèves de l'école du Vallon qui arrive à échéance.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay accepte de renouveler pour une période de cinq (5) ans, l'entente avec l'école du Vallon donnant accès au Centre en cas d'urgence pour les élèves.

7.5 2016:05:112 RÉGIE INCENDIE AU BAS-SAGUENAY, INTENTION ET MANDANT POUR EMBAUCHE D'UN CONSULTANT (C.M. Art 83)

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par les municipalités du Bas-Saguenay d'évaluer la pertinence de créer une régie inter municipale de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique et le ministère des Affaires municipales « incitent les autorités en milieu urbain et rural à procéder au regroupement des services de sécurité incendie en vue d'une action simultanée sous une même direction »;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risque comporte des exigences que notre municipalité ne peut rencontrer sans le support de d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT que le regroupement des services de sécurité incendie des municipalités du Bas-Saguenay apporterait des avantages tant au plan de la sécurité de nos citoyens que des coûts d'opération pour chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que le recours à une personne ressource compétente est nécessaire pour nous accompagner dans la préparation du dossier;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay confirme son intention de faire partie d'une régie inter-municipale de sécurité incendie du Bas-Saguenay comprenant l'ensemble des municipalités suivantes : La municipalité de Petit-Saguenay, la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, la municipalité de Rivière-Éternité, la municipalité de Saint-Félix-d'Otis et la municipalité de Ferland et Boileau.

QU' un mandat soit confié à M. Frédéric Guérin afin de nous accompagner dans la démarche de mise en place de la régie et

que les coûts soient partagés par l'ensemble des municipalités concernées.

QU' une demande d'aide financière soit adressée au Ministère de la Sécurité publique dans le but de défrayer les coûts des services d'un consultant.

QU' une copie de cette résolution soit acheminée au ministre de la Sécurité publique, au député du comté Dubuc et à la MRC.

8. TRAVAUX PUBLICS

9. URBANISME

9.1 2016:05:113 ACHAT 2 ÎLOTS RECYCLAGE/DÉCHETS 518 \$ + TAXES (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que la MRC procède à un achat regroupé d'îlots double-voie pour le recyclage et les déchets;

CONSIDÉRANT que ces îlots sont subventionnés par la Table de récupération hors foyers à la hauteur de 70 %, pour un prix de revient à la municipalité de 259 \$ + taxes par îlot;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire acheter 2 îlots, un pour le quai et un pour l'aréna (hiver) et plage St-Étienne (été);

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay commande deux (2) îlots double-voie pour le recyclage et les déchets à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

9.2 2016:05:114 DEMANDE À LA CPTAQ – STÉPHANE TREMBLAY (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que monsieur Stéphane Tremblay fait une demande d'autorisation à la CPTAQ pour utiliser une partie de son lot 32-1 Rang 1 Est Petit-Saguenay à des fins autres que l'agriculture, soit pour se construire une résidence de villégiature;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie la demande à la CPTAQ de Monsieur Stéphane Tremblay pour utiliser une partie de son lot numéro 32-1 Rang 1 Est Petit-Saguenay à des fins autres que l'agriculture, soit pour la construire une résidence de villégiature;

QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marina Gagné, certifie que cette demande ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Petit-Saguenay

QUE la municipalité de Petit-Saguenay certifie qu'il n'y a pas d'espace vacant non-agricole permettant la construction d'une résidence de villégiature dans ce secteur.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 2016:05:115 FESTIVAL DES EAUX VIVES – SUBVENTION 200 \$ ET PERMISSION CAMPMENT PARC DE LA CROIX (C.M. Art.8.par.2-3-204)

CONSIDÉRANT que le *Festival des eaux vives* se tiendra les 7 et 8 mai 2016 dans la municipalité de Petit-Saguenay et demande une aide financière pour l'organisation de l'évènement;

CONSIDÉRANT le festival demande également à la municipalité une permission spéciale pour l'installer un campement temporaire dans le Parc de la croix de la rue Eugène-Morin pour la nuit du 7 au 8 mai;

CONSIDÉRANT que les terrains de camping sont fermés à cette période de l'année;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une aide financière de 200 \$ pour l'organisation du Festival des eaux vives 2016.

QUE la municipalité accepte de donner une autorisation spéciale temporaire pour l'installation d'un campement dans le Parc de la croix de la rue Eugène-Morin, pour la nuit du 9 au 10 mai 2015 uniquement;

QUE malgré cette autorisation spéciale, tous les autres articles du *Règlement 10-255 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics* devront être respectés;

10.2 2016:05:116 APPUI DEMANDE CLUB DE MOTONEIGE DU FJORD PROGRAMME SABLE & GRAVIER MRC DU FJORD (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige du Fjord présente une demande d'aide financière pour un projet d'un montant de 8270 \$ dans le cadre du *Programme Sable et Gravier* de la MRC du Fjord-du-Saguenay, dans le but de réaliser des travaux de consolidation des sentiers de motoneige dans la municipalité de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que les activités de la motoneige procurent des retombées économiques importantes pour le Bas-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie le Club de motoneige du Fjord dans leur demande d'aide financière dans le cadre du *Programme Sable et Gravier* de la MRC du Fjord-du-Saguenay, afin de réaliser des travaux de consolidation des sentiers de motoneige dans la municipalité de Petit-Saguenay.

**10.3 2016:05:117 SUBVENTION DÉFI DE LA RELÈVE 2016 250 \$
(C.M. Art. 8.par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que la 2^e édition du Défi de la relève se tiendra les 18 et 19 juin 2016 à l'école Fréchette de L'Anse-Saint-Jean et les bénéfices de cet événement iront pour le développement des installations et achat d'équipements sportifs pour les jeunes du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire contribuer à cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une contribution de 250 \$ au Défi de la relève 2016;

11. VARIA

11.1 DÉPÔT RAPPORT REVENUS ET DÉPENSES (C.M. Art. 176.4)

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marina Gagné, dépose au conseil municipal le rapport semestriel des revenus et dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2016 selon l'article 176.4 du Code municipal.

11.2 2016:05:118 COTISATION 2016 RÉSEAU QUÉBÉCOIS VILLAGES EN SANTÉ 50.00 \$ (c.m. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de renouveler l'adhésion annuelle au Réseau québécois de Villes et villages en santé au montant de 50 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte de verser la cotisation de 50 \$ au RQVVS pour l'année 2016.

11.3. CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

1. En date d'avril, Groupe Environex, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois d'avril 2016.
2. En date du 4 avril, Mme Christiane Lavoie, informe que l'asphalte de la rue s'est affaissé devant l'entrée d'auto de son logement de la rue Dupré et empêche les voitures d'y accéder.
3. En date du 7 avril, Opti-Soins Clinique médicale privée, Louise Potvin, directrice de la formation, transmettant les cartes de secouristes en milieu de travail pour les 5 employés qui ont suivi leur formation au mois de mars.
4. En date du 14 mars, ministère des Affaires municipales, transmettant un avis de dépôt de 18 018 \$ correspondant à la participation du gouvernement du Québec pour des emprunts en infrastructures.
5. En date du 6 avril, Ville de Saguenay, transmettant un chèque au montant de 187.50 \$ correspondant à des amendes perçues par la cour municipale commune pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016.
6. En date du 5 avril, Sopfeu, Marie-Claude Hélie, comptable, transmettant les nouvelles procédures de facturation lors de services d'entraide avec la Sopfeu.<
7. En date du 14 avril, Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois de février 2016, pour un montant de 263.95 \$.
8. En date d'avril, MRC du Fjord-du-Saguenay, Yvan Lavoie, directeur du service d'évaluation, transmettant des avis de correction d'office d'évaluation foncière pour les immeubles de : Michel Lavoie (259 route 170).
9. En date d'avril, MRC du Fjord-du-Saguenay, Yvan Lavoie, directeur du service d'évaluation, transmettant copie des demandes de révision du rôle d'évaluation foncière reçues de : Gisiane Houde (105 chemin Eugène-Bernier), Jean-Yves Côté (19 route 170).
10. En date du 7 avril, MRC du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour, directrice générale, transmettant copies des aides financières accordées de 1600 \$ par organisme dans le cadre de la politique de représentations aux activités de la collectivité régionale, telles que demandées par la résolution municipale 2016:02:30.
11. En date du 14 avril, MRC du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour, directrice générale, transmettant le règlement numéro 16-349 décrétant un emprunt de 14 000 000 \$ pour l'acquisition d'une participation de 2.5 % dans la propriété du projet du parc éolien Rivière-du-Moulin.
12. En date du 15 avril, MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant une copie du règlement 15-338 établissant les conditions applicables à la pratique du camping récréatif sur les terres du domaine de l'état.
13. En date du 15 avril, MRC du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour, directrice générale, transmettant une résolution réitérant que la MRC donnera sa collaboration aux municipalités qui désirent regrouper leurs services de sécurité incendie, tel que le recommande le ministère de la Sécurité publique.
14. En date du 18 avril, MRC du Fjord-du-Saguenay, Nathalie Dubé, chargée de projet en environnement, transmettant la liste des sites autorisés par le ministère acceptant des matériaux secs sur le territoire de la MRC.

15. En date du 30 mars, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre changements climatiques, Édith Tremblay, directrice générale, informant que le Plan directeur de l'eau (PDE) élaboré par l'Organisme de bassin versant du Saguenay a reçu l'approbation du ministre.
16. En date du 31 mars, ministère de l'Environnement, Frédéric Chouinard, coordonnateur, transmettant des anomalies en matière d'environnement observées par un inspecteur le 19 octobre 2015, soit des résidus d'asphalte le long du chemin St-Louis et des accumulations de matières résiduelles (contenants de plastique et verre) près de la fosse Brouillard sur la rue du Quai.
17. En date du 1^{er} avril, Tribunal administratif du Québec, transmettant un accusé réception d'une demande de désistement de Mme Andrée Boulianne pour de contestation de sa décision de la CPTAQ.
18. En date du 4 avril, ministère des Ressources naturelles, direction générale du cadastre, informant que la transmission de la publicité cadastrale destinée aux municipalités se fera de manière électronique à partir du mois de mai 2016.
19. En date du 5 avril, ministère des Transports, Christian Boivin, chef des opérations, offrant à la municipalité de prendre en charge le balayage printanier de la rue Dumas, qui sera remboursé par le MTQ après les travaux.
20. En date du 11 avril, Agence de revenu du Canada, transmettant l'avis de cotisation suite au dépôt de la Déclaration de revenus des sociétés.
21. En date du 14 avril, CPTAQ, accusant réception de la demande d'autorisation de Mme Christine Descoteaux.
22. En date du 14 avril, ministère des Transports, Donald Boily, directeur régional, répondant aux interrogations des municipalités du Bas-Saguenay relativement à la cote d'entretien hivernal des routes 170 et 381.
23. En date du 19 avril, CPTAQ, Pierre Turcotte, vice-président, transmettant un avis de modification à l'orientation préliminaire de la demande d'exclusion de la zone agricole, informant que la demande modifiée pour l'exclusion des lots 143 et 20-5 rang Nord, incluant les petits terrains à l'intérieur de ceux-ci, devrait être accepté.
24. En date du 20 avril, Société de l'assurance automobile, transmettant le préavis de vérification mécanique pour le camion 1 tonne et le camion d'incendie qui devra effectuée avec le 30 juin 2016.
25. En date 25 avril, Serge Simard, député de Dubuc, accusant réception de la résolution demandant une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
26. En date du 25 avril, Statistique Canada, Lise Rivais, directrice, remerciant d'avoir participer à l'Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS).
27. En date d'avril, la Fondation canadienne du rein, Nathalie Saulnier, responsable régionale, invitant à la marche et la course du rein qui se tiendra le 29 mai à Jonquière, ou à faire un don à la fondation.
28. En date du 18 avril, Maison Notre-Dame du Saguenay, Guy Harvey, président, remerciant pour l'aide financière accordée.
29. En date du 18 avril, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, France Vigneault, directrice du sport, du loisir et de l'activité physique, invitant à organiser des activités dans le cadre des journées nationales du sport et de l'activité physique du 5 au 8 mai 2016.

30. En date du 28 avril, municipalité de Saint-Fulgence, invitant à un souper spectacle dans le cadre de la 29^e édition du Festival de la Bernache, le 6 mai au coût de 75 \$ par personne.
31. En date du 28 avril, municipalité de Saint-Honoré, invitant dans le cadre du festival Saint-Honoré dans l'Vent à une dégustation de vins de Prestige sur la Marjolaine II le 2 juin au coût de 125 \$ du billet, ou à participer à la campagne de financement en achetant des livrets de 10 billets de tirage pour 50 \$.

OFFRES DE SERVICE

Émy Boudreault : Services pour emploi étudiant
Raphaël Houde (Riv.-Éternité) " " "
Jean-Yves Bouchard : Service en matière d'urbanisme.
Archéo Manu Côte-Nord : Service d'archéologie

REVUES ET PUBLICATIONS

Informe affaires – Rapport annuel Syndicat des producteurs de bois Saguenay-Lac-Saint-Jean – Constats – Bâti-Vert – La Voix policière - Construire.

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Aurore Gagné informe que l'assemblée générale annuelle du Village Vacances aura lieu le 3 mai.
- Benoît Lavoie informe que des billets pour le souper du 50^e de l'association de la Rivière Petit-Saguenay sont disponibles en appelant au 272-1169.
- Guy Houde informe que 2 nouvelles administratrices de l'OTJ ont été élues lors de l'AGA, soit Hélène Boivin et Stéphanie Côté.
- Ginette Côté remercie toute la population pour leur participation à la Fête pour les bénévoles du 30 avril dernier.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 20 h 10, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je soussignée, Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2016:05:95 – 2016:05:96 – 2016:05:97 – 2016:05:102 – 2016:05:103 – 2016:05:104 – 2016:05:106 – 2016:05:107 – 2016:05:109 – 2016:05:110 – 2016:05:113 – 2016:05:115 – 2016:05:117 – 2016:05:118.

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et Directrice générale